



FRANCE

L'allocation de rentrée scolaire fortement revalorisée

ÉDUCATION

Trois millions de foyers touchent depuis mardi l'allocation de rentrée scolaire.

Elle a été revalorisée de 100 euros par enfant en raison de la pandémie.

C'est « un geste du gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat des familles les plus modestes en cette période de crise sanitaire », a souligné le Premier ministre, Jean Castex, sur Twitter. L'allocation de rentrée scolaire (ARS), versée depuis mardi à 3 millions de foyers défavorisés, a été exceptionnellement revalorisée de 100 euros par enfant en raison de la pandémie de coronavirus. Son montant s'élève ainsi à 469,97 euros pour chaque enfant âgé de 6 à 10 ans, à 490,39 euros pour les 11-14 ans et à 503,91 euros pour les mineurs de plus de 15 ans.

Cette augmentation est une « bouffée d'air pour les familles », reconnaît la Confédération syndicale des familles (CSF), qui tenait mardi sa conférence de rentrée. Elle devrait leur permettre de « mieux s'adapter aux nouvelles exigences de l'école liées au développement du numérique ». Mais la revalorisation reste trop juste selon Johan Jousseau, secrétaire confédéral du secteur éducation de la CSF : « L'augmentation des frais de rentrée d'un niveau à un autre est très importante, alors que l'allocation n'aug-

mente que de 9 %. L'ARS doit être repensée et modulée selon les niveaux et les filières pour mieux correspondre aux réalités des familles. »

Des coûts plus importants en filière professionnelle

La CSF pointe notamment l'insuffisance du montant pour les adolescents en filière professionnelle, où les frais liés à l'achat de matériel spécifique sont plus élevés. Selon elle, le coût de la rentrée scolaire pour ces élèves représente plus de 86 % du budget de septembre d'une famille dont les deux parents sont au SMIC.

Pour toucher l'allocation de rentrée scolaire, les ressources de la famille ne doivent pas dépasser des plafonds. Pour les familles déjà allocataires, il n'y a pas de nouvelles démarches à effectuer ; l'ARS est, comme les autres années, versée automatiquement. En revanche, les nouveaux demandeurs doivent remplir un formulaire sur le site de la CAF et l'envoyer. Un système qui laisse perplexe la CSF : celle-ci estime que « l'Etat compte sur le non-recours ». « Il n'y a pas de système pour dire à la famille "vous y avez

droit" », dénonce Animata Koné, secrétaire générale du syndicat.

A l'instar du coût de la rentrée universitaire, celui des rentrées élémentaire et secondaire augmente de façon importante cette année ; le syndicat note « plus de 10 % d'augmentation du coût de la scolarité en classe de CP et de 6^e ». Au total, la CSF évalue à 6,2 % la flambée du coût de la scolarité par rapport à l'an dernier. En cause : des listes de fournitures qui s'allongent, et un désir de la part des parents « de faire plaisir à leurs enfants » après la période anxiogène du confinement. — C. A.

« L'allocation doit être repensée et modulée selon les niveaux et les filières pour mieux correspondre aux réalités des familles. »

JOHAN JOUSSEAU
Secrétaire confédéral
du secteur éducation
de la Confédération syndicale
des familles